

# Plan d'engagement actionnarial 2025

Aujourd'hui, nous contribuons, ainsi que plusieurs de nos clients, aux émissions de gaz à effet de serre. Nous avons mis en place une stratégie visant à réduire nos propres émissions et à concevoir des solutions qui aident nos clients à investir de manière durable. Pour plus d'informations, consultez le lien <https://www.assetmanagement.hsbc.com/about-us/net-zero>



**HSBC** Asset Management

Dans cette section, nous présentons les thèmes que nous abordons dans le cadre de notre engagement actionnarial et les principales actions qui, selon nous, permettent d'atténuer les risques et/ou d'accroître la valeur. Ainsi, nous encourageons les entreprises dans lesquelles nous investissons à travailler sur ces thèmes.

Ces actions consistent notamment à proposer des conseils sur les bonnes pratiques. Nous sommes conscients du fait que les émetteurs en sont à des stades de progression différents. Dans la pratique, nous adaptons notre approche en fonction des circonstances, de la maturité et de l'exposition au risque de chaque organisation. Notre approche consiste à fixer des objectifs d'engagement clairs, réalisables et adaptés aux capacités et au contexte des émetteurs avec lesquels nous travaillons. Nous accordons une grande importance au contexte régional, en particulier pour les marchés émergents et les économies en développement, afin de trouver le juste équilibre entre un changement significatif et les nuances propres à chaque région

Les principales actions que nous mettons en avant ne constituent pas une liste exhaustive, et nous reconnaissons que nombre de nos thèmes sont interconnectés, chacun pouvant influencer les autres et être influencé par eux.

### Présentation des thèmes

Thème	Principaux sujets de dialogue	
Gouvernance d'entreprise	<ul style="list-style-type: none"> <li>Efficacité du conseil d'administration</li> <li>Responsabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Standards de marché</li> <li>Communication d'informations</li> </ul>
Changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie</li> <li>Risques et reporting</li> <li>Adaptation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transition juste</li> <li>Gouvernance</li> </ul>
Bioéconomie et capital naturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie</li> <li>Risques et reporting</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernance</li> <li>Sujets de dialogue</li> </ul>
Droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> <li>Politiques</li> <li>Supervision du conseil d'administration</li> <li><i>Due diligence</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mécanismes de réclamation et mesures de remédiation</li> <li>Surveillance en continu</li> <li>Communication d'informations</li> </ul>
Talents et opportunités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conditions de travail</li> <li>Juste rémunération</li> <li>Inclusion et appartenance</li> </ul>	
Fiabilité des technologies et des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risques liés aux technologies et aux données</li> <li>Sécurité et protection</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vie privée et droits numériques</li> <li>Solutions technologiques et de données</li> </ul>

## Droits de l'Homme



### Pourquoi nous engageons avec les émetteurs

Les entreprises jouent un rôle majeur dans le respect et la défense des droits de l'Homme, qui, de plus en plus, sont reconnus comme un critère essentiel de conformité réglementaire, de gestion des risques de réputation, de stabilité opérationnelle et de résilience de la chaîne d'approvisionnement. En tant qu'investisseurs, nous accordons davantage d'importance aux violations des droits de l'Homme les plus susceptibles d'avoir des répercussions négatives importantes en raison d'actions causées ou auxquelles ont contribué les entreprises de nos portefeuilles.

Le fait de ne pas remédier à ces violations peut déboucher sur des sanctions juridiques, des enquêtes réglementaires, des perturbations opérationnelles et de la chaîne d'approvisionnement, une atteinte à la réputation de la marque, des boycotts et une limitation de l'accès au marché. Ces risques ont non seulement un impact sur les performances financières des entreprises dans lesquelles nous investissons, mais ils créent également des risques financiers et de réputation pour les investissements de nos clients.

La législation et la réglementation en matière de droits de l'Homme se sont développées dans le monde entier, passant d'exigences de divulgation à des contrôles obligatoires de la chaîne d'approvisionnement et des importations. Des efforts sont également déployés par l'industrie pour établir des normes en matière de transparence sur les droits de l'Homme, à l'image du groupe de travail sur les inégalités et les informations financières liées au social (*Taskforce on Inequality and Social-related Financial Disclosures*, TISFD) récemment créé et du projet IFRS visant à étudier la possibilité d'intégrer le capital humain dans les normes de transparence à venir.<sup>20</sup>

Les atteintes aux droits de l'Homme, telles que l'esclavage moderne, peuvent survenir dans n'importe quel secteur. Certains secteurs, zones géographiques ou modèles économiques sont toutefois plus exposés. Lorsque nous nous rapprochons des entreprises dans lesquelles nous investissons, nous tenons compte du fait que les questions relatives aux droits de l'Homme sont complexes et souvent liées à des défis politiques et systémiques plus larges, parfois indépendants de la volonté des entreprises (par exemple, des situations impliquant des acteurs étatiques).

### Les questions relatives à ce thème portent notamment sur :

Droits de l'Homme

Relations avec les communautés

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

20. Pour plus d'informations, veuillez consulter les liens suivants : <https://www.tisfd.org/> et <https://www.ifrs.org/projects/work-plan/human-capital/#about>.

## Droits de l'Homme

### Approche pour initier un dialogue

Nous présentons ci-dessous les bonnes pratiques et encourageons les entreprises prioritaires, pour lesquelles les droits de l'Homme sont un enjeu important, à les mettre en œuvre.

Politique relative aux droits de l'Homme	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Élaborer une politique publique s'engageant à respecter les droits de l'Homme, idéalement alignée sur une norme mondiale telle que les Principes directeurs des Nations unies, le Pacte mondial des Nations unies ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises.<sup>21</sup></li> </ul>
Supervision du conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Prouver que le conseil d'administration et la direction assurent un suivi des engagements, des pratiques et des résultats des initiatives en lien avec les droits de l'Homme.</li> </ul>
<i>Due diligence</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Élaborer un processus de <i>due diligence</i> rigoureux pour identifier et évaluer l'impact des droits de l'Homme sur les parties prenantes, dans le cadre de ses opérations, de ses produits et services et sur toute sa chaîne de valeur. L'approche peut varier en fonction du secteur d'activité, de la zone géographique ou du modèle économique.</li> <li>◆ Prendre des mesures pour éviter d'avoir des impacts négatifs sur les droits de l'Homme ou y contribuer.</li> </ul>
Mécanismes de réclamation et mesures de remédiation	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Proposer des mécanismes de dépôt de réclamation facilement accessibles et n'entraînant aucune forme de représailles.</li> <li>◆ Lorsque des manquements sont constatés, ils doivent faire l'objet d'une enquête rapide et des plans d'action correctifs doivent être élaborés. Tenir compte des avis extérieurs et fournir aux parties prenantes concernées des moyens de recours et de communication efficaces.</li> </ul>
Surveillance en continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Veiller à ce que les observations soient intégrées dans les processus opérationnels concernés et surveiller en permanence l'évolution des risques existants et les nouveaux risques.</li> </ul>
Communication d'informations	<ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Assurer une transparence accrue en publiant des informations dans ces domaines, notamment des indicateurs, des objectifs et des études de cas pertinents.</li> </ul>

Nous sommes conscients qu'un engagement actionnarial systémique est parfois nécessaire pour répondre à des enjeux plus larges liés aux droits de l'Homme, par exemple pour améliorer la transparence et la cohérence des données et des évaluations en matière de droits de l'Homme réalisées par les fournisseurs de données commerciales.

21. Pour plus d'informations, veuillez consulter les liens suivants : [https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr\\_en.pdf](https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr_en.pdf) ; <https://unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles> ; et <https://mneguidelines.oecd.org/>.

Cette politique est produite et diffusée par HSBC Asset Management et n'est destinée qu'à des investisseurs professionnels au sens de la directive européenne MIF. L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à changer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel et ne constitue en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente de valeurs mobilières dans toute juridiction dans laquelle une telle offre n'est pas autorisée par la loi. Les commentaires et analyses reflètent l'opinion de HSBC Asset Management sur les marchés et leur évolution, en fonction des informations connues à ce jour. Ils ne sauraient constituer un engagement de HSBC Asset Management.

En cas de besoin, les investisseurs peuvent se référer à la charte de traitement des réclamations disponible dans le bandeau de notre site internet et sur le lien suivant : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/-/media/files/attachments/france/common/traitement-reclamation-amfr-vf.pdf>.

Il est à noter que la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sur décision de la société de gestion.

En conséquence, HSBC Asset Management ne saurait être tenue responsable d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base de ces commentaires et/ou analyses.

Toutes les données sont issues de HSBC Asset Management sauf avis contraire. Les informations fournies par des tiers proviennent de sources que nous pensons fiables mais nous ne pouvons en garantir l'exactitude. Le capital n'est pas garanti.

HSBC Asset Management est la marque commerciale de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement fournies par nos entités locales réglementées.

HSBC Global Asset Management (France) - 421 345 489 RCS Nanterre. S.A au capital de 8.050.320 euros.

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 38 avenue Kléber 75116 PARIS

Siège social : Immeuble Coeur Défense | 110, esplanade du Général de Gaulle - La Défense 4 - 92400 Courbevoie - France

[www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

Document non contractuel, mis à jour en mars 2025.

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Global Asset Management (France), 2024.

AMFR\_2025\_INSTIT\_ESG\_0249. Expires: 30/04/2026

